



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER (PIF – Burkina Faso)

**AIDE MEMOIRE MISSION PREPARATION
*Ouagadougou - 11 - 13 Octobre 2010***



Aide Mémoire Mission Préparation du PIF Burkina Faso

11 – 13 Octobre 2010

I. INTRODUCTION

1. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) est un des trois programmes du Fonds stratégique sur le climat mis en place dans le cadre des Fonds d'investissement climatique (CIF) par les banques multilatérales de développement (BMD). L'objectif du PIF est de mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements sensiblement accrus en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion durable améliorée des forêts, devant se traduire par des réductions d'émissions, la protection des stocks de carbone forestier et la lutte contre la pauvreté.
2. Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d'expérience qu'il a su établir avec d'autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous comité du PIF en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et a adressé une lettre dans ce sens au sous comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010.
3. Dans ce cadre, sur invitation du Gouvernement (annexe 1), une mission préparatoire a été effectuée par les BMD sous la conduite du Gouvernement pour initier officiellement le processus de préparation du programme et planifier avec les responsables nationaux l'ensemble des activités de préparation du PIF.
4. Les orientations données par le sous-comité du PIF insistent sur la nécessité pour les Banques Multilatérales de Développement de discuter directement et conjointement avec les pays non seulement de la façon de les aider à développer un tel programme, mais aussi de la façon de le coordonner avec les parties prenantes en général.
5. La mission a été conduite par le point focal national du PIF, Monsieur Samuel YEYE Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), la liste complète des participants côté Gouvernement est présentée en annexe 2. Pour les BMD, la mission était composée par Taoufiq BENNOUNA, et Mr. Emmanuel Nikiéma experts en Gestion des Ressources Naturelles à la Banque mondiale, Mr. Modibo Traore Expert en chef, Gestion des Ressources Naturelles, et Mr. Boué Zinso, expert en développement rural à la Banque Africaine de Développement et Madame Geneviève Compaoré, économiste à la société financière internationale (SFI).
6. La mission adresse ses vifs remerciements au Gouvernement et à toutes les parties rencontrées (institutions nationales et locales, organisations de la société civile, représentants du secteur privé, partenaires techniques et financiers) pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à ce programme et pour la qualité et la transparence des échanges. La mission remercie particulièrement le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ainsi que le bureau de la Banque mondiale à Ouagadougou pour les facilités qui lui ont été accordées.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

7. La mission a été reçue par Son Excellence Monsieur Salifou SAWADOGO, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie puis a effectué plusieurs réunions de travail avec les différentes parties prenantes conformément à ses termes de référence (annexe 3).

8. Des réunions d'échange ont eu lieu avec les différentes parties prenantes pour identifier les domaines de coopération avec le PIF et les mécanismes de collaboration pour renforcer l'existant et inciter les synergies pour créer un environnement porteur permettant d'améliorer la vulnérabilité de l'écosystème forestier face à la variabilité et au changement climatiques (annexe 4 : programme de la mission incluant la liste des institutions et personnes rencontrées).
9. La mission s'est déroulée dans un climat d'enthousiasme des différentes parties prenantes soutenu par un dynamisme engagé par le Gouvernement pour réussir le processus et une confirmation par les partenaires de leurs engagements.
10. Les résultats de la mission ont été présentés au cours d'une réunion de restitution le 13 Octobre 2010 à Monsieur le Ministre de l'environnement et du cadre de vie en présence des membres de la mission.

III. RESULTATS DE LA MISSION CONJOINTE

11. Dès le démarrage de la mission, les orientations données par Mr. le Ministre ont focalisé sur la nécessité **d'aller à l'essentiel**, rappelant les grands acquis du Burkina Faso dans le secteur forestier aussi bien en termes d'études, d'analyses qu'en capacités humaines et actions sur le terrain. L'importance de renforcer et valoriser ces acquis à travers le PIF est fondamentale.
12. **La mission a présenté le programme PIF à l'ensemble des parties prenantes.** Ses finalités et ses objectifs ainsi que les modalités de son application au Burkina ont été largement discutés. Les échanges ont porté sur les **priorités clés** devant être couvertes par la stratégie d'investissement du PIF ; les **principaux acteurs** devant être impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie avec leurs **rôles** et **responsabilités**; les **modalités** de mise en œuvre, notamment les **mécanismes de coordination** institutionnelle des interventions dans le domaine de la foresterie. Ceci a permis d'assurer la bonne compréhension du programme par tous, et d'harmoniser les points de vue pour construire une vision commune pour la préparation du PIF au Burkina par toutes les parties prenantes. Les participants dans leur diversité ont salué les principes du programme, ils ont confirmé leur adhésion et disponibilité pour l'accompagner dans un processus transparent d'échange et de partage de l'information.
13. **Gouvernance forestière :** Le Burkina Faso a déployé des efforts importants dans le domaine de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et stratégies en matière forestière. La question relative au genre constitue un pilier de la politique nationale, une Politique Nationale Genre a été récemment adoptée par le Gouvernement en juillet 2009. **Dans le domaine législatif**, les codes forestiers et de l'environnement ont été élaborés en 1997 et relus en 2010. Le maillon manquant de la chaîne reste l'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application. D'autres outils telles les évaluations environnementales doivent être consolidés (voir annexe 5, rapport de Mr. Yeye). Le PIF s'inscrira dans ces politiques et ses activités impulseront leur mise en œuvre, en particulier à travers l'appui à l'élaboration de textes d'application.
14. **Coordination du PIF :** le Gouvernement confirme l'ancrage institutionnel du PIF au MECV. Il était convenu, dans la lettre réponse au questionnaire du PIF, que le **pilotage** du Programme soit assuré par le cadre du Comité National d'Orientation (CNO) du Plan Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV). Le Gouvernement a informé la mission qu'une évolution institutionnelle au plan de la gouvernance environnementale au Burkina est survenue récemment. Dans cette évolution, les changements climatiques constituent une thématique incontournable. Par rapport à cette évolution, un comité national sur les changements climatiques est en cours de mise en place. Au vue de cette importante évolution, le Gouvernement propose d'élargir ce comité au Secteur privé en faire un comité multisectoriel et multipartite pour coordination du PIF qui sera nommé **comité REDD+**. Les termes de référence (TDRs), la composition et les modalités de fonctionnement du comité seront élaborés et

consignés dans un **arrêté ministériel** qui sera partagé avec les représentants des BMD. La date limite convenue pour cette activité est le **31 octobre 2010**.

15. **Date de soumission du PIF-Burkina Faso au SC-PIF pour approbation** : Le gouvernement envisage de soumettre officiellement sa stratégie et son programme d'investissement PIF au SC-PIF au mois de **mai 2011** pour son approbation lors de la **réunion du SC-PIF du mois de juin 2011**. Un plan d'action a été mis en place et convenu avec les membres de la mission pour assurer la soumission officielle du PIF à cette date, il est présenté ci-dessous.
16. Mise en place d'une **équipe technique permanente** : Afin de pouvoir élaborer, dans les délais, la stratégie et les notes conceptuelles des projets, il a été convenu de mettre en place une équipe technique nationale multisectorielle, constituée au plus de 4 experts. Cette équipe sera la cheville ouvrière des activités préparatoires du programme. Ses TDRs, modalités de fonctionnement et prise en charge seront spécifiés dans un arrêté du MECV qui sera partagé avec les BMD avant le **31 octobre 2010**. Cette équipe débutera ses activités au plus tard le 01 Novembre 2010.
17. **Types d'activités pour le PIF** : Les discussions et échanges avec les parties prenantes ont permis de confirmer les acquis incontestables dont dispose le Burkina Faso dans le domaine de la forêt aussi bien sur le plan des stratégies et lois, qu'en termes de connaissances et réalisations sur le terrain. La nécessité de valoriser ces acquis et d'amplifier les bonnes pratiques devrait être au centre des préoccupations du PIF. Des activités telles que la connaissance du potentiel forestier national, de sa réelle participation à l'économie nationale, du coût de la dégradation du couvert forestier, la disposition d'un système d'information et de surveillance multi-échelle sur la forêt, l'appui à une meilleure implication des acteurs privés et leur organisation, la valorisation des produits forestiers et leur diversification et une meilleure implication de la recherche sont autant de domaines que le PIF devrait prendre en compte dans son élaboration.
18. **Initiatives/Projets/programmes en cours**:
 - i. Dans le cadre du **REDD+** , le Burkina Faso a mis en place un plan d'action qui consiste à: (i) finaliser l'identification et le cadrage des mesures d'atténuation en cours; (ii) évaluer les initiatives de conservation et de gestion durable des forêts en termes de bonnes pratiques et de leçons apprises ; (iii) élaborer et démarrer la mise en œuvre d'un plan d'action national d'atténuation ; (iv) élaborer une stratégie REDD+ pour le Burkina Faso ; contribuer à l'adaptation des outils et des méthodes ; et élaborer et mettre en œuvre des projets REDD/REDD+. Le pays a en outre organisé un atelier de formation sur le REDD+ qui a proposé, pour le court terme, une feuille de route axée sur : (i) la mise en place d'un comité ad hoc qui travaillera à la création d'une cellule nationale REDD ; (ii) la conduite d'activités de conscientisation, sensibilisation, information, etc., en vue de parvenir, à terme, à intégrer la REDD+ dans les politiques et programmes de développement ; (iii) la conduite d'un diagnostic/Etat des lieux portant sur les ressources, les institutions, les aspects juridiques, etc. Conformément à ses objectifs, le PIF va appuyer les efforts déployés par le Gouvernement au titre du programme REDD en particulier : (i) l'élaboration de la stratégie de préparation au programme REDD, (ii) le renforcement des capacités connexes nécessaires à la mise en œuvre des politiques et mesures découlant des processus de planification multipartite du programme REDD, (iii) le renforcement de l'adhésion multisectorielle en vue d'amplifier la mise en œuvre des stratégies REDD aux niveaux national et local, (iv) la facilitation de la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit du programme.
 - ii. **Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)** : Du 28 juin au 1er juillet 2010 une mission conduite par Mr le ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, a participé à Georgetown (Guyana) à la sixième session du Comité des Participants du partenariat pour le Carbone Forestier

(FCPF). Au cours de cette réunion, 12 résolutions et décisions ont été prises au nombre desquelles celle qui admet le Burkina comme membre observateur.

- iii. **Projets de développement** : Une vingtaine de projets et programmes en relation avec la gouvernance forestière sont mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et concernent essentiellement des domaines tels : (i) la gestion participative et durable des ressources naturelles, (ii) la lutte contre l'ensablement, (iii) la sécurité alimentaire à travers l'exploitation des produits forestiers non ligneux, (iv) la participation des communautés à l'aménagement des forêts, (v) la gestion des aires protégées, (vi) la production de plants, (vii) la gestion durable des terres et, (viii) les changements climatiques
19. **Société civile** : La société civile joue un grand rôle dans la gestion de l'environnement en général et celle des ressources forestières en particulier. Mais la notion est assez disparate et regroupe les ONG et associations de protection de l'environnement, la chefferie traditionnelle et coutumière et religieuse. La société civile mieux organisée, peut véritablement contribuer à un changement des mentalités dans la perception de la gestion des ressources naturelles en général, et celles des ressources forestières en particulier. Il convient de mener un large dialogue en vue d'une appropriation et d'une adhésion au PIF. L'approche de la décentralisation entamée depuis 2004 a en effet permis aux communautés d'avoir des interlocuteurs au sein des pouvoirs locaux que sont les Conseils Villageois de Développement (CVD), et les communes. Il existe 302 communes rurales et 45 communes urbaines dirigées par des maires élus et un conseil municipal. Par contre les organisations communautaires de base (OCB) sont très actives sur le terrain dans le domaine de la gestion des ressources forestières.
20. Au Burkina Faso **le secteur privé** (représenté par la chambre de commerce) en relation avec la gestion des forêts est embryonnaire. Toutefois, il doit être mieux organisé et formé afin que l'exploitation de la ressource s'inscrive dans la durabilité. Actuellement, les acteurs privés intervenant dans la gestion des forêts, à titre principal ou accessoire sont : (i) les exploitants de bois d'œuvre, notamment les deux scieries (à Banfora) ; (ii) les exploitants de bois de service à titre privé ; (iii) les commerçants de bois de chauffe, et (iv) les exploitants des produits forestiers non ligneux y compris les tradipraticiens.
21. **Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : La majorité des partenaires techniques et Financiers est impliquée dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement ayant des composantes relatives à la gestion des forêts**, les financements extérieurs de l'aménagement forestier au Burkina Faso sont en effet prédominants. Les PTF sont organisés au sein du Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers de l'Environnement. Dans le domaine spécifique des changements climatiques, des pays tels le Japon, le Danemark supportent le PANA. Il existe aussi l'appui du FEM à travers le PNUD. De même, à l'occasion de la tenue du Forum Mondial du développement Durable que le Burkina a abrité du 9 au 11 octobre 2009, la quasi-totalité des PTF s'est impliquée dans la préparation à travers divers appuis.
22. **Mission conjointe**: Il a été convenu d'organiser la mission conjointe en Janvier 2011. Un premier draft des TDRs de cette mission est annexé au présent AM (Annexe 6), il sera complété et finalisé avant sa transmission officielle au SC-PIF d'ici Décembre 2010.
23. **Plan d'action pour la préparation de la mission conjointe** :
 - i. Identifier les domaines de compétence des consultants à recruter pour appuyer l'équipe technique dans la préparation de la stratégie d'investissement du PIF. (Forestier, agroéconomiste, planificateur, changement climatique, Aménagement du territoire, décentralisation, gouvernance, environnementaliste ...) et élaborer les TDRs du/des consultant(s) à recruter : **20/10/2010**
 - ii. Recruter les consultants (respect des procédures de la BM) : **publication le 27/10/10 ; sélection des consultants : 15/11/10, signature contrats : 25/11/10**

iii. Premier draft de la stratégie PIF : **20/12/10**

iv. Réunions (VC/AC) de revue de l'avancement du processus (gvt, BMD) : 15/11/10 ; 15/12/10

24. PPF de 250.000 \$US pour la préparation du programme : Le gouvernement confirme son intérêt pour le PPF et sollicite sa mise à disposition rapidement pour faciliter la préparation du programme. Il a préparé ce fait une requête qui comprend les coûts relatifs aux activités de consultance et aux frais de concertation avec les parties prenantes.

25. Participation à la prochaine réunion du SC-PIF à Washington en Novembre 2010 : Deux personnes ont été désignées pour participer à la prochaine réunion du PIF, les membres de la mission ont rappelé leur disponibilité pour appuyer la préparation de cette mission.

Feuille de route

| Activité | Sous activité | Date fin |
|--|--|---|
| Envoi requête PPF | | 20/10/10 |
| Mise en place du comité REDD+ | Finalisation des TDRs | 21/10/10 |
| | Validation des TDRs | 22/10/10 |
| | Comité crée | 31/10/10 |
| Mise en place de l'équipe technique | Finalisation des TDRs | 21/10/10 |
| | Validation des TDRs | 22/10/10 |
| | Equipe technique créée | 31/10/10 |
| Elaboration de la stratégie | TDRs consultants | 03/11/10 |
| | Validation des TDRs | 05/11/10 |
| | Recrutement des consultants | 17/11/10 |
| | Premier draft de la Stratégie | 30/11/10 |
| | Ateliers | 3 novembre et 1 ^{er} décembre |
| | AC/VC discussion stratégie | 15/11/10 15/12/10 |
| | Draft 2 de la stratégi | 20/12/10 |
| | | |
| Mission conjointe | Finalisation de TDRs | 01/11/10 |
| | Lettre d'invitation du gouvernement | 15/11/10 |
| | Envoi officiel au SC-PIF lettre inv. Draft stratégie | 30/11/10 |
| | Finalisation stratégie + idées de projets | 24/01 au 04/02 2011 |
| | Finalisation AM de la mission | 11/02/11 |
| Soumission de la stratégie du PIF + idées des projets | | 14/02/11 |
| Publication dans les sites | | 14/02/11 |
| Elaboration du PIF + CN des projets | Recrutement des consultants | 01/03/11 |
| | Ateliers | Janvier, Février, Mars, Avril et Mai (1 semaine par mois) |
| | AC/VC | 15/01/11 15/02/11 15/03/11 15/04/11 15/05/11 |
| | Finalisation du programme + CN | |
| | | |
| 2 nd mission conjointe | TDRs de la mision | 15/02/11 |
| | Envoi lettre invitation + TDRs au SC-PIF | 15/03/11 |
| | Atelier national | 15/04/11 |
| Envoi officiel programme d'investissement + CN des projets | | mai 2011 |
| Publication dans les sites | | Mai 2011 |
| | | |

Annexe 1 : Lettre d'invitation du gouvernement



Ouagadougou, le 29 SEPT 2010

N° 10.598 /MECV/CAB

Le Ministre

A

Objet : : Invitation de la mission de préparation
du PIF Burkina Faso

**Monsieur le Représentant Résident
de la Banque Mondiale
au Burkina Faso**

OUAGADOUGOU

Monsieur le Représentant Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Burkina Faso est disponible pour accueillir du **11 au 14 octobre 2010**, la mission de préparation du Programme d'Investissement Forestier (PIF).

J'invite par conséquent toutes les parties prenantes notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) à effectuer le déplacement de Ouagadougou en vue de l'organisation de cette importante rencontre.

Comme vous le savez, cette mission préparatoire vise à appuyer notre pays dans l'identification de ses priorités devant aboutir à la stratégie d'élaboration du PIF.

En vous réitérant mes remerciements pour votre constante disponibilité, je vous prie de croire, **Monsieur le Représentant Résident**, en l'assurance de ma considération distinguée.


Salifou SAWADOGO
Officier de l'Ordre National



Annexe2 : Liste des participants côté Gouvernement

LISTE DE PRESENCE A LA RENCONTRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER
DU 11 AU 13 OCTOBRE 2010
DATE DU 13 OCTOBRE 2010

| N° | NOME ET PRENOM | INSTITUIONS | TELEPHONE | E-MAIL | TYPE DE STRUCTURES |
|----|---------------------------|------------------------------|----------------------------|--|--------------------|
| 1 | TRAORE Modibo | BAD | | d.traore@afdb.org | Banque Mondiale |
| 2 | COMPAORE Généviève | IFC | | mcompaore@ifc.org | IFC |
| 4 | BOUE Zinso | BAD | | z.boue@afdb.org | BAD |
| 5 | OUATTARA Youssouf | MECV | | y-ouattara@yahoo.fr | Gouvernement |
| 6 | OUEDRAOGO Constant | MECV | | ouedlam-constant@yahoo.fr | Banque Mondiale |
| 7 | TANKOANO Michel Jérôme | SP/CONEDD | | mjtankoano@yahoo.fr | Gouvernement |
| 8 | SAWADOGO Oumarou | MECV/PROGEREF | | sidoumaro@yahoo.fr | Gouvernement |
| 9 | LANKOANDE Ibrahim | DEP/MECV | | ibralanko@yahoo.fr | Gouvernement |
| 10 | OUEDRAOGO Kimsé | DG/ENEF | | Kimseouedraogol@yahoo.fr | Gouvernement |
| 11 | COULIBALY Clarisse | PNUD | | Clarisse.coulibaly@undp.org | PNUD |
| 12 | KOGACHI Aki | PNUD/SPCONEDD | | Aki.kogachi@undp.org | PNUD/SPCONEDD |
| 13 | ZONGO Joseph | MECV | | celestineguira@yahoo.fr | Gouvernement |
| 14 | OUEDRAOGO Joachim | DGCN/MECV | | ouederjoachim@yahoo.fr | Gouvernement |
| 15 | NIKIEMA Emmanuel | Banque Mondiale | | enikiema@worldbank.org | Banque Mondiale |
| 16 | HONADIA Mamadou | SP/CONEDD | | mhonadia@gmail.com | Gouvernement |
| 17 | TAPSOBA P. Bertrand | Secrétariat Général /MECV | 70 26 80 18 78 69 29 70 | bertapsoba@yahoo.fr | Gouvernement |
| 18 | YEYE Samuel | CT/MECV | 50 30 77 51 76 60 96 19 | yeyesam@gmail.com | Gouvernemental |

**Termes de référence de la mission préparatoire (Scoping mission)
du Programme d'Investissement Forestier (PIF) au Burkina Faso
Dates : 11 – 13 octobre 2010**

CONTEXTE DE LA MISSION

1. Les fonds d'investissement climat (FIC) mis en place par les banques multilatérales de développement (BMD) ont pour objectifs de promouvoir la coopération internationale sur les changements climatiques et d'appuyer les efforts des pays en développement pour atténuer la hausse des émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques. Deux fonds d'affectation spéciale ont été créés dans le cadre des FIC : (i) Le Fonds pour les technologies propres (FTP) qui appuie les projets et programmes qui contribuent à la démonstration, le déploiement et le transfert de technologies à faible émission de carbone ; (ii) Le Fonds Stratégique pour le Climat (FSC) qui œuvre pour le financement de programmes et projets permettant de promouvoir des approches novatrices au changement climatique. Le FSC comprend trois programmes : le Programme Pilote pour la Résilience aux changements Climatiques (PPCR), le Programme d'Investissement Forestier (PIF) et le programme d'amplification de l'énergie renouvelable dans les pays à faibles revenus.
2. le programme d'investissement forestier (PIF) a pour objectif de mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements sensiblement accrus en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion durable améliorée des forêts, devant se traduire par des réductions d'émissions la protection des stocks de carbone forestier et la lutte contre la pauvreté Le PIF n'offrira pas en lui-même les mesures d'incitation actuellement nécessaires pour réduire sensiblement les émissions de GES , mais permettra aux pays pilotes de tirer partie de ces mesures d'incitation si elles sont mises en place dans le cadre d'un mécanisme de promotion et de valorisation du secteur forestier adopté par la CCNUCC.
3. Le PIF permettra en un mot de donner au patrimoine forestier, une importance telle que la dimension environnementale de la forêt liée à sa capacité de séquestration du carbone, l'emporte de loin sur ses fonctions écologiques classiques connues jusqu'alors ;
4. Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d'expérience qu'il a su établir avec d'autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous comité du PIF en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et adressé une lettre dans ce sens au sous comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010.
5. Les Banques Multilatérales de Développement (BMD) doivent appuyer le gouvernement, en consultation avec toutes les parties prenantes - les organisations des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, le secteur privé et les organisations de la société civile – pour mettre en place une stratégie d'investissement devant conduire à l'élaboration du PIF.

OBJECTIFS DE LA MISSION D'IDENTIFICATION

6. Les orientations données par le sous-comité du PIF insistent sur la nécessité pour les Banques Multilatérales de Développement de discuter directement et conjointement avec les pays non seulement de la façon de les aider à développer un tel programme, mais aussi de la façon de le coordonner avec les parties prenantes en général. Afin de s'assurer que la mission conjointe¹ sera productive, il a été suggéré et convenu qu'une mission préparatoire se tienne au Burkina Faso. Cette mission préparatoire aura à initier un processus de dialogue avec le gouvernement et à planifier avec les responsables nationaux l'ensemble des activités de préparation du PIF.
7. Plus précisément, la mission préparatoire aura pour objectifs : (i) de discuter des finalités du programme PIF, de ses retombées et des modalités de son application au Burkina afin d'assurer une compréhension et une vision communes du PIF au Burkina par toutes les parties prenantes; (ii) de solliciter les points de vues des parties prenantes sur les types d'activités que devraient intégrer ce programme au Burkina ; (iii) de recenser les études analytiques existantes, stratégiques, de programmation et de planification dans les domaines de la foresterie, de la gestion des ressources naturelles, du développement rural, du changement climatique, de la gestion des catastrophes naturelles, et toute documentation pouvant guider l'élaboration de la stratégie d'investissement; (iv) d'identifier et s'entendre avec le gouvernement et la BAD sur les dates de la mission conjointe, sa composition, le rôle de chaque institution, le budget, les étapes futures, et ce en se concentrant sur le type de compétences qui seront nécessaires pour la mission, le plan de diverses réunions pour assurer une couverture complète des sujets importants et en intégrant les besoins spécifiques du

¹ La mission conjointe permettra de finaliser le processus de mise en place du PIF et d'identifier les priorités ainsi que le plan d'investissement pour le PIF.

gouvernement ; (v) de s'accorder sur le fait qu'un comité de pilotage, associant toutes les parties prenantes, doit être créé ou s'il existe déjà un mécanisme en place que celui-ci soit utilisé ou adapté ; et (vi) de discuter entre les BMD et le gouvernement la nécessité de demander une subvention pour la préparation du programme que le gouvernement devrait demander au besoin.

8. La mission préparatoire sera menée sous le leadership du gouvernement en la personne de Mr. Samuel YEYE, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie - désigné par le ministère en tant que point focal du Burkina Faso pour le PIF. Côté PTFs, la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale et la Banque Africaine de Développement conduiront conjointement la mission.

Methodologie

9. La participation active de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme est un gage de succès. Il s'agira de bien cerner les composantes du programme après en avoir discuté avec l'ensemble des bénéficiaires.
10. La possession des données de qualité est déterminante pour élaborer un bon diagnostic. La recherche documentaire viendra compléter la collecte des informations.

Résultats escomptés

11. Les résultats attendus de la mission préparatoire sont les suivants :
- Les questions préliminaires relatives au PIF - y compris son rôle, sa portée, le calendrier, les modalités de financement, les phases et les procédures, sont clarifiées avec le gouvernement et toutes les parties prenantes ;
 - Les préoccupations des autres acteurs et bénéficiaires du programme sont analysées et prises en compte ;
 - Les faiblesses et activités préliminaires manquantes nécessaires à une intégration de la gestion durable des forêts dans les stratégies nationales de développement, sont identifiées;
 - Les termes de référence de la mission conjointe sont élaborés et convenus avec les parties prenantes ;
 - Le plan d'action pour la préparation et la réalisation de la mission conjointe est préparé, et convenu avec le gouvernement les BMD ;
 - Les informations à collecter avant et pour la mission conjointe, sont identifiées ;
 - Les principaux arrangements institutionnels – incluant les arrangements pour la coordination sont établis;
 - Les rôles respectifs des banques multilatérales de développement dans le processus d'élaboration du programme d'investissement sont définis.
 - Préparation d'une requête formelle pour le don de préparation de 250,000 \$US à annexer aux TDRs de la mission conjointe (si le gouvernement est intéressé)

CALENDRIER DE REALISATION

| Date | Heure | Activité | Lieu |
|------------|---------------|---|------|
| 11/10/2010 | 8:30 - 09:30 | Réunion interne BM, IFC, AfDB | BM |
| | 09:30 - 10:00 | Visite de Courtoisie : Ministre de l'environnement et du cadre de la vie | BM |
| | 10:00 - 12:30 | Réunion BM, IFC, AfDB, PNUD et Gouvernement: agenda de la mission et objectifs | MECV |
| | 15h00 - 18h00 | Présentation du PIF et discussions avec les parties prenantes nationales: Gouvernement + PTF + Privé + ONGs | BM |
| 12/10/2010 | 8:30 - 9:30 | Réunion BM, IFC, AfDB et PNUD: Synthèse de la première journée et principales conclusions | BM |
| | 10.00 - 12.00 | Réunion avec les PTFs: Identification des activités à appuyer par le PIF, et discussion sur les collaborations et contributions potentielles pour la préparation et la mise en œuvre du PIF | BM |
| | 15h00 - 18h00 | Réunion avec les principales institutions publiques et privées concernées ainsi que les principales ONGs intéressées par la question des changements climatiques et les forêts dans le pays: Identification des activités en cours et discussion sur les contributions et les collaborations éventuelles sur le PIF | MECV |
| 13/10/2010 | 8:30-9:30 | Réunion BM, IFC, AfDB et PNUD: Synthèse de la deuxième journée et principales conclusions | BM |
| | 10:00 – 12:00 | Réunion BM, IFC, AfDB, PNUD, MECV: - Préparation et discussion de l'agenda et des étapes nécessaires | BM |

| | | | |
|--|---------------|---|------|
| | | pour concevoir le FIP. - Convenir des dates de la mission conjointe - Composition de l'équipe de la mission - Rôle des parties prenantes - Budget | |
| | 12:00 – 16:00 | Finalisation de l'Aide Mémoire | BM |
| | 16:30 | Restitution de l'Aide Mémoire | MECV |

Composition de l'équipe

12. L'équipe de la mission préparatoire se compose comme suite :

- **Gouvernement**

- Mme Mama Christine Lihoun Secrétaire Générale du Ministère de l'Environnement et du cadre de Vie
- Mr Samuel YEYE Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Mr Sambou Coulibaly Inspecteur Général des Services
- Mr Mamadou Honadia Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
- Mr Joachim Ouédraogo Directeur Général de la Conservation de la Nature
- Mr Adama Drabo Directeur Général des Eaux et Forêts
- Mr Gaston Georges Ouédraogo Directeur Général de l'Agence Nationale des Produits Forestiers non Ligneux ;
- Mr le Directeur Général de l'Amélioration du Cadre de Vie
- Mr Athanase Ouédraogo Directeur Général de l'Autorité Nationale de radioprotection et de Sécurité Nucléaire
- Mr Issouf Ouattara Directeur Général de Bureau National des Evaluations Environnementales et des Déchets Spéciaux
- Mr Ibrahim Lankoandé Directeur des Etudes et de la Planification
- Mr Georges Yaméogo, Directeur de la Division du partenariat et de la Coordination des Conventions Internationales en matière d'Environnement
- Mr Isidore Zongo, Secrétaire Exécutif de l'AND/MDP du Burkina Faso
- Monsieur Sina Sibidou Directeur Général du Centre National des Semences Forestières
- Belemsobgo Urbain Directeur de la Faune et des Chasses
- Kaboré Antoine Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux
- Millogo Yacouba DAF Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Mr Sawadogo Prosper Directeur Général de l'Office National des Aires Protégées (OFINAF)
- Mr Lamoussa Constant Ouédraogo Chef de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Mr Joseph Zongo Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Mr Alamooussa Cheik Traoré Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Mr Ouédraogo Désiré Directeur Régional Environnement du Centre
- Mr Tapsoba Bertrand Chargé d'étude au Secrétariat Général.
- Mr Alamooussa Cheik Traoré Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

- **Banque mondiale:**

- Taoufiq Bennouna, Expert Principal en Gestion des Ressources Naturelles
- Emmanuel Y. Nikiema, Expert Principal en Gestion des Ressources Naturelles
- Gwladys Nadine Isabelle Kinda : Assistante programmes

- **Société Financière Internationale (SFI)**

- Hamidou Sorgo

- **Banque Africaine de développement**

- Albert Mwangi : Senior Forestry Officer
- Mafalda Duarte: Principal Climate Change Specialist
- Modibo Traore Chief Natural Resources Management Officer

Annexe 4 : Programme de la mission

**PROGRAMME DE LA MISSION PREPARATOIRE (SCOPING MISSION)
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER (PIF) AU BURKINA
DU 11 AU 13 OCTOBRE 2010**

| Date | Heure | Activité | Lieu |
|------------------------------|-----------------|---|-------------|
| Jour du 11 oct. 2010 | 8:30 - 09:30 | Réunion interne BM / AfDB | BM |
| | 9 :30 - 10 : 00 | Visite de courtoisie : Ministre de l'environnement et du cadre de la vie | MECV |
| | 10:00 - 12 :30 | Réunion BM, AfDB, PNUD et Gouvernement: agenda de la mission et objectifs | BM |
| | 15:00 -18:00 | Présentation du PIF et discussions avec les parties prenantes nationales: Gouvernement + PTF + Privé + ONGs | MECV |
| Jour du 12 oct. 2010 | 8:30 - 9:30 | Réunion BM / AfDB et PNUD: Synthèse de la première journée et principales conclusions | BM |
| | 10:00 – 12:00 | Réunion avec les PTFs: Identification des activités à appuyer par le PIF, et discussion sur les collaborations et contributions potentielles pour la préparation et la mise en œuvre du PIF | PNUD |
| | 15:00 -18:00 | Réunion avec les principales institutions publiques et privées concernées ainsi que les principales ONGs intéressées par la question des changements climatiques et les forêts dans le pays: Identification des activités en cours et discussion sur les contributions et les collaborations éventuelles pour la préparation et l'exécution du PIF. Présentation communication 1 : Monsieur TAOUFIQ (Banque Mondiale). Présentation communication 2 : Monsieur Samuel YEYE (point focal PIF). | MECV |
| Jour du 13 oct. 2010) | 8:30 - 9:30 | Réunion BM / AfDB et PNUD: Synthèse de la deuxième journée et principales conclusions | BM |
| | 10:00 - 12:00 | Réunion BM, BAfD, PNUD, MECV: <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et discussion de l'agenda et des étapes nécessaires pour concevoir le FIP. • Convenir des dates de la mission conjointe • Composition de l'équipe de la mission • Rôle des parties prenantes • Budget | BM |
| | 12:00 - 13:00 | Finalisation de l'Aide mémoire | BM |
| | 16:30 | Restitution de l'Aide Mémoire | MECV |

*MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

CABINET*

*BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice*

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER DU
BURKINA FASO**

**APERCU SUR L'ETAT DE GESTION
DES RESSOURCES FORESTIERES
AU BURKINA FASO**

Contexte et Justification

Le Burkina Faso est un pays sahélien d'une superficie de 274 200 km². En 2006, sa population était estimée à 14,2 millions d'habitants soit une densité moyenne de 49 habitants au km². La grande sécheresse des années 70, a été le point de départ d'une prise de conscience plus accrue du gouvernement et des populations d'engager une lutte sans merci contre la désertification.

Les initiatives engagées comme réponse à ce fléau, ont conduit en 1978, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets « Bois de Villages ». En 1984, cette approche a évolué pour donner naissance au Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV).

Par ailleurs, le lancement du mot d'ordre des 3 Lutttes le 22 avril 1985 (lutte contre les feux de brousse, lutte contre la divagation des animaux, lutte contre la coupe abusive du bois), achevait de convaincre sur la volonté du gouvernement de s'attaquer à la désertification et consacrait ainsi un tournant majeur dans l'aménagement des forêts.

Cette étape a été accélérée à partir de 1986 par le démarrage de l'aménagement participatif des forêts. Même si les statistiques (qui doivent être certes réévaluées), estiment que les ressources forestières contribuent à 3% dans la création du PIB, il est évident que les rapports entre les populations et les ressources forestières sont caractérisés par une forte dépendance d'une part, et par la raréfaction des ressources d'autre part.

Ce paradigme allait conduire le gouvernement à adopter en 1995 un document de Politique Forestière Nationale et en 1996 un Programme National d'Aménagement des Forêts.

Ses documents s'inscrivent dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) devenu depuis lors la Stratégie Accélérée pour la Croissance et le Développement Durable (SCADD).

En 2010, soit cinquante ans après les indépendances, le Burkina Faso est toujours en quête de développement économique et social, qui devrait se traduire par la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des capacités humaines.

En effet, le pays est confronté à une pauvreté de masse comme l'atteste le pourcentage estimé des personnes ayant un niveau de consommation inférieur au seuil de pauvreté : 18,2 en ville et 46,1% en campagne soit 40% en moyenne sur l'ensemble du territoire en 2009 (Liens environnement pauvreté au Burkina Faso et contexte institutionnel et politique).

Les ressources forestières pourraient contribuer à inverser un tant soit peu la tendance de la pauvreté et constituer un puissant levier du développement.

En mars 2010, le Burkina Faso a bénéficié du Programme d'Investissement Forestier (PIF). Le PIF s'inscrit dans le cadre de la Réduction des Emissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD). Le REDD vise à équilibrer la balance économique des pays en faveur de la gestion durable des forêts, afin que les biens, les services économiques, environnementaux et sociaux qui en découlent bénéficient au pays, aux communautés, tout en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.

Le PIF a pour objectif de mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements à l'effet de contribuer à la réduction du déboisement des forêts et de promouvoir leur développement durable, devant se traduire par des réductions d'émissions de carbone et de lutte contre la pauvreté .

C'est dans ce cadre que le présent rapport synthétique est élaboré pour servir de base à des réflexions devant conduire à la confection de la stratégie du PIF Burkina. Il s'articule autour des points ci après :

- I. DE LA SITUATION DES RESSOURCES FORESTIERES
- II. LES ACQUIS DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE
- III. LES INSUFFISANCES
- IV. LE ROLE ET LA PLACE DES ACTEURS SOCIAUX
- V. LES DEFIS, LES ENJEUX ET LES PRIORITES
- VI. LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

CONCLUSION

I. DE LA SITUATION DES RESSOURCES FORESTIERES

Le climat du Burkina Faso est de type sahélien et se caractérise par une saison des pluies de mai à septembre, et une saison sèche qui s'étend d'octobre à avril. On distingue trois zones climatiques.

- La zone sahélienne au nord caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 600 mm et une courte saison des pluies (4 mois) ;
- la zone soudano-sahélienne au centre, caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 600 mm et 900 mm. La saison des pluies est de 5 mois environ ;
- la zone soudanienne au sud se caractérise par une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 900 mm avec une saison des pluies de plus de 6 mois.

La distribution de la végétation correspond à trois grands types :

- Les steppes qui constituent la végétation d'ensemble du domaine sahélien ;
- le domaine soudanien qui constitue la zone d'extension des savanes ;
- Dans le secteur nord soudanien la végétation présente l'allure de paysages agricoles dominés par des espèces protégées comme le karité (*Vitellaria paradoxa*), le néré (*Parkia biglobosa*), le tamarinier (le *Tamarindus indica*), le baobab (*Adansonia digitata*).

Ainsi l'ensemble des formations forestières en 2002 (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppe couvre 13 305 238 ha soit 48,75% du territoire national). (Les travaux en cours du deuxième inventaire forestier national permettront de recentrer ces données). Ce couvert forestier a subi une diminution de 110 500 ha soit 4,04% en moyenne par an de 1992 à 2002.

Sur les 69 aires protégées, deux (2) sont des parcs nationaux (390 500 ha), quatorze (14) constituent des réserves de faune (2 545 500 ha) et cinquante trois (53) sont des forêts classées (880 000 ha). Ces aires sont représentatives des différents écosystèmes du pays.

Les aires classées ne couvrent que 12% du territoire, bien en deçà des 30% requis comme moyenne au plan international.

Dans le cadre de l'étude intitulée « Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté » réalisée par le SP/CONEDD en novembre 2004, celle-ci rapportait qu'en 2000, la FAO publiait le chiffre de 394 419 000 m³ de bois sur pied (bois de feu, bois de service, bois d'œuvre) provenant des forêts, des jachères et champs cultivés avec référence à l'année 1999 ; Il est précisé que ce chiffre concerne uniquement les formations naturelles.

A. Le bois de Chauffe

En 2004, on estimait que vingt trois (23) provinces sur quarante cinq (45) soit 51% des provinces étaient déficitaires en bois de feu et ne pouvaient pas permettre de couvrir les besoins des populations. (SP/CONEDD, *contribution du secteur forestier à l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté. Nov 2004*).

Les zones forestières aménagées couvrent seulement 6% des besoins nationaux en bois de chauffe. 94% des besoins sont satisfaits par l'exploitation des formations forestières non aménagées. Par conséquent, la pression en vue de la satisfaction des besoins énergétiques des populations est très forte.

Le bois de chauffe est utilisé par 84% des ménages. Les normes nationales de consommation du bois énergie sont :

- bois de feu : 0,91 kg par personne et par jour
- charbon de bois : 0, 13 kg par personne et par jour.

Sur la base de ces normes et de l'effectif total de la population du pays estimée en 2006 à 14,2 millions (INSD 2007), le volume total de bois-énergie consommé en 2006 s'élève à 9 651 863 m³ répartis comme suit :

- Bois de feu : 4 560 505 tonnes soit 5 630 253 m³ de bois de feu ;
- Charbon de bois : 651 501 tonnes équivalent à 4 021 630 m³ de bois de feu brut (source DGCN). L'approvisionnement en bois énergie des centres urbains se fait à partir de l'exploitation des massifs forestiers d'autres zones situées à des distances qui s'étirent d'année en année. Ces distances sont estimées entre 150 et 200 km pour la ville de Ouaga et entre 70 à 150 km pour la ville de Bobo ;
- De 1980 à 1994, plus de 940 000 foyers améliorés ont été diffusés au Burkina Faso dans le cadre des projets « Bois de Village » (PNGRF).

B. Le bois de service

Le bois de service est constitué des piquets, perches, poteaux utilisés dans la construction. L'approvisionnement des villes en bois de service provient des formations naturelles en zones aménagées et non aménagées. De plus en plus elles proviennent des chantiers de reboisement de Gonsé, Wayen, Dagouma, Dindéresso, Maro. Au terme d'une étude réalisée par Mamadou Nombré en 1993, la demande en bois de service pour l'année 2000 était estimée à 358 880 m³ contre une offre à partir des forêts naturelles évaluées à 23 500 000 m³ (Université de Ouagadougou, 1993, citée par SP/CONEDD, *contribution du secteur forestier à l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté Nov 2004*).

C. Le bois d'œuvre

Le Burkina Faso n'est pas grand producteur de bois d'œuvre. Cependant, deux petites scieries notamment l'Entreprise industrielle de bois du Faso – Faso Yiiri et Scierie Coulibaly installées respectivement en 1965 et 1984 à Banfora, province de la Comoé exploitent essentiellement les espèces *Khaya senegalensis* (caïcédrat), *Azelia africana* (lingué), *Ptérocarpus erinaceus*, *Diospyros mespiliformis*, *Dianiella oliveri*, *Isobertinia doka*, *Anogeissus leiocarpus*, *Milicia excelsa* (Iroko) pour un diamètre de 50 cm exploitable au moins.

La production de ces unités qui avait atteint 8347m³ en 1997 a regressé jusqu'à 3 994 m³ en 2003. Cette baisse est due à la raréfaction progressive des pieds d'arbres ayant atteint la taille minimale d'exploitation exigée par les textes en vigueur. Ce déficit est compensé par l'importation de la matière première et des produits semis finis, à partir des pays voisins. (SP/CONEDD, *Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté*)

D. Les Produits Forestiers Non Ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) s'entendent par « tout bien d'origine biologique autre que le bois, dérivé des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts » (FAO 2007). Dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Amélioration des Revenus et de Sécurité Alimentaires pour les groupes vulnérables, (ARSA), les études et les actions se sont focalisés sur les PFNL suivants :

Les fruits, les graines, les feuilles, les fleurs, la sève, les exsudats, les tiges, les écorces, les racines, le miel, la paille et les insectes. Pour reprendre Bernardin de Saint Pierre cité par Bognounou (1987), « Il n'y a pas une plante au Burkina Faso qui n'ait quelques rapports avec les besoins de l'homme et ne serve quelque part à sa table, à son vêtement, à son toit à ses plaisirs, à ses remèdes ou au moins à son foyer ». sous l'angle économique, les principaux produits forestiers non ligneux comprennent :

- Les fruits et graines comestibles : 52 espèces ;
- Les feuilles comestibles : 16 espèces ;
- Les gommes et résines : 13 espèces ;
- Les sèves et latex : 2 espèces ;
- Les tubercules rhizomes et racines : 6 espèces ;
- Les écorces et tiges : 24 espèces ;
- Les champignons comestibles : 21 espèces ;
- Le miel ;
- La paille : 7 espèces ;
- Les insectes comestibles : 2 espèces

La faune burkinabè compte 128 espèces de mammifères, plus de 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et amphibiens. La faune est exploitée sous plusieurs formes au Burkina Faso. On y compte la chasse, le tourisme de vision, la capture, la récolte l'écotourisme et la vente de produits dérivés.

Au cours de ces dix(10) dernières années, les zones de chasse ont enregistré l'arrivée de 14 823 chasseurs dont 5069 chasseurs touristes, 978 chasseurs expatriés résidents et 8776 chasseurs nationaux. A titre indicatif, le nombre de mammifères abattus au cours de la décennie de chasse est de 17 163 espèces.

II. LES ACQUIS DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE

2.1 Les Politiques et Programmes

L'évolution des politiques et stratégies nationales de développement au cours de ces dix dernières années, a conduit à des changements importants dans les domaines technique, institutionnel, politique, stratégique et législatif, démontrant ainsi la volonté marquée de l'Etat d'aller vers une gestion durable des ressources forestières.

Cette volonté politique s'est traduit par l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs cadres, instruments, et outils dont les plus importants sont ci-dessous succinctement rappelés :

Le Document de Politique Nationale de l'Environnement et la Politique Forestière Nationale adoptée en 2007. Cette Politique prend en compte l'état de notre environnement en même temps que les préoccupations mondiales en la matière.

La Politique Forestière Nationale a été adoptée en 1995. Elle constitue sur le plan sectoriel, un outil de négociation et un cadre de référence nécessaire à la concertation avec les partenaires au développement, en vue de la coordination et l'harmonisation des interventions menées dans le secteur forestier. La Politique Forestière Nationale, dont l'un des objectifs est la rationalisation de la gestion des ressources forestières s'est fixée les options ci après :

- La valorisation des ressources par des méthodes rationnelles d'aménagement et d'exploitation ;
- La génération d'emplois et de revenus stables en milieu rural ;
- La conservation de la diversité biologique ;
- L'amélioration du cadre de vie des populations ;
- L'amélioration continue de la connaissance et de l'information sur les ressources naturelles, en particulier sur l'utilisation des techniques modernes les plus appropriées.

Des programmes opérationnels axés sur des sous secteurs spécifiques mais complémentaires, constituent des outils de sa mise en œuvre. Au nombre de ceux-ci on peut citer:

Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) adopté en 2000. C'est un instrument de mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il se fixe comme objectif global de contribuer à l'instauration d'un développement durable par le renforcement des capacités des autorités et structures locales, la participation active des collectivités et des groupes sociaux dans les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

A ces programmes, il faut ajouter le programme national de gestion des forêts, la stratégie nationale sur la diversité Biologique ainsi que le programme national de gestion de la faune et des aires protégées.

La Stratégie Nationale d'Education Environnementale a été adoptée en 2001. Elle a été complétée en 2006 par le Guide sur l'écocitoyenneté. Tous ces documents visent à promouvoir des réflexes propres à développer chez le citoyen, la protection responsable et consciente de l'environnement en vue d'un développement durable.

D'autres documents à caractère transversal ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement.

La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

Adoptée en 2002, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) a pour objectif d'harmoniser les différentes approches en vue de la promotion du développement du monde rural autour des principes fondamentaux ci après :

- La responsabilisation totale des communautés de base impliquant une maîtrise d'ouvrage assurée par les bénéficiaires ;
- L'élargissement du champ des investissements financés par les projets et programmes aux priorités fixées par les bénéficiaires ;
- Le recentrage du rôle de l'Etat octroyant une place de choix aux opérateurs privés et à la société civile ;
- Le co-financement des investissements impliquant l'apport extérieur et la contribution des populations ;
- La complémentarité à différents niveaux en vue d'une plus grande complémentarité entre les différents acteurs : communautés rurales, collectivités rurales décentralisées, services techniques déconcentrés, ONG, société civile et partenaire technique et financier ;
- La flexibilité des outils d'intervention ;
- La fongibilité qui voudrait que les ressources de différents bailleurs soit mis en commun et exécutées suivant des modalités unifiées.

La Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR)

La stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 a pour objectif global d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

La Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable (SCADD)

L'objectif global de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte et soutenue, favorable à l'amélioration des revenus et la qualité de vie des populations.

Les objectifs spécifiques de la SCADD sont :

- Réaliser un taux de croissance annuel moyen à deux chiffres sur la période 2011-2015 ;
- Réduire l'incidence de la pauvreté totale à moins de 35% à l'horizon 2015 ;
- Préserver l'environnement ;
- Maitriser la croissance démographique ;
- Assurer un accès et un contrôle égal et équitable des femmes et des hommes aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Le Programme National du Secteur Rural (PNSR)

L'élaboration du Programme National du Secteur Rural est parti du constat qu'en dépit des nombreuses actions d'investissement, les résultats ne sont pas perceptibles sur le terrain. Cela porte à croire que les insuffisances subsistent toujours dans la coordination de la préparation, de la mise en œuvre et de la capitalisation des projets devant contribuer au développement rural. Ainsi un certain nombre de principes ont été dégagés et qui s'articulent autour de :

- L'unicité de programme national du secteur rural ;
- Le programme sectoriel est unique et toutes les initiatives et projets qui seront élaborés devront en refléter l'esprit ;
- Le leadership de l'Etat et l'alignement des partenaires ;
- L'Etat exprime dans le programme sectoriel les orientations et les priorités qui pourront conduire à l'atteinte de ses objectifs de développement ;
- la hiérarchisation des priorités de l'Etat.

Tout ne devrait plus être prioritaire bien que tout paraisse important et urgent. Les priorités seront hiérarchisées et répondront à une logique de développement compatible avec l'évolution des situations tant au niveau régional que temporel.

- La cohérence, la coordination et l'harmonisation des interventions

Les interventions seront revues pour que soient créées des passerelles de complémentarités, de synergie, selon des lignes directrices définies.

- L'intégration et l'articulation des initiatives en cours au niveau national, sous régional et continental

Le programme en tant que cadre unique d'opérationnalisation de la politique nationale de développement rural devra prendre en compte les engagements internationaux et les conventions.

- La flexibilité

Le programme gardera la flexibilité pour tenir compte de l'évolution des contextes.

- L'inclusion et la participation des parties prenantes

Il est indispensable que les parties prenantes notamment les institutions publiques concernées, le secteur privé, les organisations de la société civile soient pleinement associés.

2. 2. *Les acquis institutionnels et juridiques*

Le Burkina Faso a toujours été un acteur actif tant dans la négociation que dans la ratification des Conventions Internationales en matière d'Environnement. Environ une trentaine de Convention ont été signées et/ou ratifiées depuis les années 70.

Toutefois, les Conventions de la génération de RIO notamment la Convention sur la Lutte contre la Désertification, la Convention sur la Diversité Biologique et son Protocole de Cartagena, la Convention sur les Changements Climatiques et son Protocole de Kyoto sont les plus connues.

Au plan national, l'encadrement juridique de la forêt est passé progressivement du statut colonial (décret du 4 juillet 1935) à celui du droit moderne. Il convient de relever que la Constitution accorde une place prépondérante à la protection de l'environnement en général et la gestion des ressources naturelles en particulier en en faisant un intérêt juridiquement protégé.. Ainsi dans le préambule la « nécessité absolue de protéger l'environnement » a été soulignée.

L'art 14 dispose que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». En 1997 la loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina Faso a été adoptée. Les innovations majeures du Code Forestier en ses dispositions sur les forêts concernent :

- La réaffirmation de la domanialité de l'Etat sur les aires classées (art 17)
- La possibilité offerte aux collectivités de créer des forêts en leur nom (art 22)

- L'incitation à la création de forêts privées ainsi que la création de zones villageoises d'intérêt cynégétique par les populations (art 33).

Les autres lois sectorielles qui viennent en complément du Code Forestier sont :

- la loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso ;
- la loi 002-2001 AN du 8 février 2001 portant loi d'Orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi n° 034-2002/AN du 14 Novembre 2002, portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso ;
- la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- la loi n° 005-2006 AN du 17 mars 2006 portant régime de sécurité en matière de Biotechnologie au Burkina Faso ;
- loi sécurisation foncière en milieu rural.

Au plan institutionnel, la complexification des actions forestières conjuguée à la nécessité d'aller vers des actions spécialisées et tenant compte des réalités sous régionales, allait entraîner un recentrage des structures de gestions des forêts, articulées autour de :

- La Direction Générale de la Conservation de la Nature ;
- La Direction Générale des Eaux et Forêts ;
- Le Centre National de Semences Forestières ;
- L'Ecole Nationale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
- L'Office National des Aires Protégées ;
- L'Agence Nationale des Produits Forestiers non Ligneux ;
- 13 Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie.

2.3. *Les acquis au plan de la participation des populations et des autres acteurs*

Depuis la mise en œuvre de la politique forestière fondée sur l'approche participative, la collaboration entre les agents forestiers et la population est caractérisée par un dialogue soutenu. Le changement de comportement aussi bien des forestiers que des populations s'était fortement amélioré à partir de la mise en œuvre des projets « Bois de Village » pour prendre un tournant décisif dans les années 90. Cette situation a permis l'émergence de structures villageoises intervenant dans le domaine des forêts.

L'émergence des groupements de gestion forestière a été dès lors une des conséquences positive de cette politique. Au total, 400 Groupements de Gestion Forestière (GGF) comprenant 12 000 membres participent à la gestion des forêts aménagées pour le ravitaillement de différentes villes du pays en produits forestiers dont les combustibles ligneux.

Les différents GGF sont répartis en 19 Unions de Groupement de Gestion Forestière (UGGF). La gestion des chantiers d'aménagement forestier (CAF) est confiée aux populations à travers des UGGF sur la base de contrats de concession de gestion, assortis de cahiers de charges qu'elles signent avec l'administration forestière.

Les commerçants –grossistes et les commerçants- détaillants de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) se sont organisés en associations socio-professionnelles. Les plus importantes sont situées à :

- Ouagadougou : Les Associations « Tiis la Viim » et « Kogl-Wéogo » fonctionnent avec plus de 2000 membres ;
- Bobo-Dioulasso : L'Union des Exploitants de bois et de charbon de bois (UNIBOC) compte plus de 1000 membres ;
- Koudougou : L'Association des Grossistes –Transporteurs et Commerçants détaillants de bois compte une centaine de membres ;
- Kaya : L'Association des Commerçants Grossistes-Transporteurs et Commerçants – détaillants de bois de Kaya compte une vingtaine de membres.

En 2003, à l'occasion de la mise en œuvre du programme national de reforestation, il fut lancée l'initiative « un département, une forêt ». A cet effet, des Comités départementaux de gestion des forêts ont été créés. Au nombre de 120, ils sont répartis dans toutes les régions.

La création de Comités de gestion de forêts villageoises, de comités de gestion des sites récupérés et d'Associations de pépiniéristes a été favorisée par la mise en œuvre de certains projets de développement. Aux nombre de celles-ci, on peut citer : les projets « Bois de Village », les Projets « 8000 Villages, 8000 Forêts », le Projet « Fronts de Terre » les Projets de gestion des terroirs.

En 2005, la superficie des forêts aménagées ou en cours d'aménagement était estimée à 600.000 ha. Ces aménagements participent à la lutte contre la déforestation et la désertification, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique et au maintien des processus écologiques essentiels (cycle de l'eau, cycle de la matière organique).

Plusieurs Comités villageois de gestion des feux ont été mis en place par différents partenaires dont le Projet « Gestion des feux en milieu Rural » ainsi que des ONG et Associations de protection de l'environnement. On estime à 400 le nombre de ces comités répartis dans les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest.

2.4. *La prise en compte des changements climatiques dans la politique forestière*

En novembre 2006, un Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux Changements Climatiques (PANA) a été élaboré. Douze (12) actions prioritaires allant du renforcement de la prévention et de la gestion des crises alimentaires, l'aménagement des formations naturelles, la sécurisation des zones d'élevage la promotion des foyers des fyers améliorés ont été identifiées.

Les objectifs visés par le PANA à travers ces actions prioritaires sont de:

- Identifier les besoins, les activités et les projets les plus urgents à mettre en œuvre face aux conséquences négatives des changements climatiques ;
- Faire prendre en compte les risques liés aux changements climatiques dans les programmes de développement.

2.5. *Les acquis au plan de la Recherche Forestière*

Depuis 1984, la recherche forestière a axé ses efforts sur la promotion et la valorisation des espèces locales. Le Centre National de Semences Forestières (CNSF) qui a fortement contribué au développement de la recherche a pu atteindre les résultats ci-après :

- La mise au point de conteneurs et de substrats adaptés à la production des plants d'espèces ornementales et fruitières ;
- La mise au point de techniques de régénération d'espèces herbacées (*andropogon gayanus*, *A.ascinodis* et *Pennicetum pediceletum*) ;
- La contribution à l'amélioration de la diversité biologique et à la protection des écosystèmes menacées à partir d'inventaires et de cartographie des espèces et des peuplements, la stabilisation des berges et la récupération des terres dégradées par l'utilisation d'espèces ligneuses et herbacées ;
- La gestion d'un herbier de référence internationale de 6000 collections regroupées en 99 familles botaniques, 722 genres et 875 espèces dans le cadre de la conservation de la diversité biologique et de l'éducation environnementale.
- Le développement de techniques de multiplication végétative et d'amélioration des espèces locales utilitaires, en vue de la domestication des espèces locales comme le karité, le jubier, le baobab, le tamarinier ;
- La conservation des ressources génétiques forestières dans 6 stations expérimentales et dans les peuplements naturels ;
- La maîtrise des techniques de germination et de conservation de semences d'espèces forestières, herbacées et maraichères.

III. LE ROLE ET LA PLACE DES ACTEURS SOCIAUX

Les principaux groupes d'acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement en général et dans celui de la gestion des ressources naturelles en particulier comprennent :

3.1. Les acteurs étatiques

Ils sont composés essentiellement des départements ministériels directement ou indirectement impliqués dans la gestion des ressources forestières. L'on pourrait citer le Ministère de l'Agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Ressources Animales, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Economie et des Finances.

3.2. Les acteurs non étatiques

Ils sont constitués par les ONG et Associations de protection de l'Environnement, les Chambres Régionales d'Agriculture, ainsi que des Organisations faitières des Producteurs.

3.3. Les acteurs locaux

Nous entendons sous le vocable d'acteurs locaux, les Collectivités Territoriales, les Institutions traditionnelles et religieuses, les Organisations des Communautés de Base. Les deux dernières sont des leaders d'opinion et jouent un rôle fondamental dans le processus qui régissent la décentralisation ainsi que les modes de gestion des ressources naturelles à l'échelle locale.

3.4. Les Partenaires Techniques et Financiers

Ils regroupent toutes les institutions de coopération (financière, scientifique et technique) qui mènent des activités au niveau du monde rural.

Tous ces acteurs à des degrés divers, sont impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Pour cela la concertation est menée à travers divers cadres qui constituent des plateformes de consultation, de coordination et de promotion.

Il existe les Cadres de Concertation pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Il existe des Conseils notamment le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) le Conseil National de l'Eau, le Conseil National de la Décentralisation, le Cadre de Concertation des Politiques du Secteur Agricole (CPSA), le Comité National de la Sécurité Foncière en milieu Rural, le Comité national du PAN/LCD, le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR), le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural Décentralisé (CNCPDR), le Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financier de l'Environnement.

Pour permettre aux acteurs de jouer leur rôle, il convient de mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités.

IV. LES INSUFFISANCES

Un certain nombre d'insuffisances ont été constatées dans la mise en œuvre de la gestion de la Politique Forestière.

Ainsi, au niveau de la participation des populations et des autres acteurs, intervenant dans le domaine des activités d'aménagement, il apparait clairement que la participation des femmes est variable et relativement faible comparativement à celle des hommes. Si l'on prend l'exemple de la région de Ouagadougou, les femmes représentent en moyenne 25% de l'ensemble des effectifs des Groupements de Gestion Forestières. Pour la région de Bobo elle avoisine 47%. Entre autre facteurs l'on pourrait prendre en compte l'éloignement des chantiers.

La faible valorisation des acquis enregistrés au niveau de la foresterie communautaire est due au fait que les populations ont toujours considéré les plantations comme appartenant aux services forestiers. Les paysans forestiers qui ont été formés comme auxiliaires de l'administration forestière sont délaissés à un moment où leur contribution doit être fortement sollicitée.

La méconnaissance du potentiel forestier ainsi qu'une faible appropriation des expériences acquises ont plombé les actions forestières. En effet, le dernier inventaire forestier national date de 1980. Plus de 25 ans après, les résultats de cet inventaire ne reflètent plus les réalités de terrain. Pour combler cette lacune, un second inventaire forestier national vient d'être lancé. Il permettra de capitaliser non seulement le potentiel naturel existant, mais

aussi toutes les actions de foresterie menées par le secteur privé, les ONG et associations de protection de l'environnement.

La faible interaction entre la recherche forestière et les actions en foresterie n'a pas permis de capitaliser tous les acquis de la recherche en termes de vulgarisation. Ainsi, des espèces inadaptées ont été utilisées dans des régions tout aussi inappropriées, avec des résultats peu satisfaisants.

V. LES DEFIS, LES ENJEUX ET LES PRIORITES

Comme on peut le constater, une analyse du sous secteur des forêts fait apparaître un certain nombre de contraintes qui sont autant de défis qu'il convient de relever. Aux nombre de ceux-ci l'on pourra prendre en compte :

5.1. Le contexte sous régional, international et la décentralisation

La gestion de l'environnement en général et celle des ressources forestières en particulier, évolue dans un contexte sous régional et international marqué par une prise de conscience plus accrue en matière de conservation de la diversité biologique et de lutte contre les changements climatiques.

De même, l'évolution du processus de la décentralisation a un impact sur la nouvelle approche de la gestion forestière, où les collectivités territoriales auront un rôle de plus en plus important à jouer. Pour cela, les responsabilités doivent être renforcées tant au niveau des populations que des structures communautaires.

5.2. La satisfaction des besoins nationaux

L'impact des aménagements forestiers sur l'approvisionnement des populations est peu satisfaisant. La transformation du bois de feu en charbon de bois est produite à petite échelle. L'essentiel du charbon de bois est produit dans des conditions peu sécurisées et les rendements obtenus sont peu élevés.

Au niveau des produits forestiers non ligneux, leur exploitation se fait essentiellement dans les formations forestières non aménagées à travers des circuits qui sont inorganisés dans la majorité des cas.

La production ainsi que la commercialisation du bois d'œuvre n'arrivent pas à satisfaire les besoins essentiels du pays. Le manque à gagner est compensé par l'importation opérée à partir des pays voisins.

Face à cette situation, les principaux défis à relever dans le cadre de la gestion des ressources forestières s'articulent autour des axes ci après :

- La capitalisation des acquis et l'amélioration des connaissances en matière de gestion durable des ressources forestières ;
- L'accroissement et la diversification des productions forestières ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- La question de l'accès à l'énergie ;
- La gestion des feux en milieu rural ;
- La récupération des terres dégradées ;
- Les changements climatiques facteur aggravant ;
- Le renforcement du cadre politique juridique et institutionnel en matière de gestion durable des ressources naturelles.

A. La capitalisation des acquis et l'amélioration des connaissances en matière de gestion durable des ressources forestières

Au plan national, un effort particulier a été mis sur l'aménagement des forêts. Afin d'assurer une capitalisation des acquis tant au plan technique que financier, il est nécessaire que soit renforcées les actions de suivi et d'évaluation.

Cette action doit être portée par l'amélioration des connaissances sur les ressources forestières par la recherche scientifique et la recherche action. Dans cette optique, la collaboration entre le Centre National de Semences Forestières (CNSF), le Centre national de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), et l'Institut National pour l'Environnement et la Recherche Agricole (INERA) devra être plus active.

B. L'accroissement et la diversification des productions forestières

La plupart des actions d'aménagement ont été réalisées dans les régions Ouest et Centre Ouest du pays. Ces types d'intervention qui contribuent à l'accroissement de la production forestière, devront être généralisés pour

prendre en compte les autres zones socio-écologiques du pays. Les productions forestières devront être orientées vers les productions ligneuses non ligneuses et surtout vers la préservation de la diversité biologique.

C. Le renforcement des capacités des acteurs

Cet axe a pour objectif de permettre aux populations de pouvoir planifier et mettre en œuvre des actions forestières. Le renforcement des capacités des acteurs vise aussi à :

- Développer des formations dans le sens d'un changement de comportement des acteurs qui sont de nature à développer des réflexes propres à assurer une gestion rationnelle des ressources forestières ;
- Favoriser l'acquisition de connaissances techniques par les acteurs ;
- Renforcer les capacités au niveau des collectivités territoriales.

D. La question de l'accès à l'énergie

Le Burkina Faso est caractérisé par une grande contrainte énergétique. La consommation d'énergie repose pour une large part sur le bois-énergie. L'accès à l'énergie électrique reste faible. En dépit de l'adoption de politiques et la réalisation d'actions destinées à promouvoir les énergies renouvelables et alternatives, force est de constater que l'utilisation de celles-ci par les populations reste très faible.

La problématique de l'énergie au Burkina Faso se caractérise par :

- Une prépondérance des énergies à base de ressources ligneuses qui représentent la majeure partie de la consommation nationale et principalement rurale ;
- Une forte dépendance des importations de produits pétroliers pour les énergies modernes (électricité et transport routier) ;
- Une faible interconnexion du réseau électrique avec les pays voisins ;
- Un fort taux d'ensoleillement dont le coup d'exploitation pour des utilisations à grande échelle demeure prohibitif.

En termes de coût, la facture pétrolière du Burkina Faso s'est élevée à 218 milliards de francs CFA en 2007. (Rapport National sur le Développement Humain 2010 ; l'Environnement et le Développement Humain au Burkina Faso p 91, 92 et 93).

A titre illustratif, en 2007, la consommation moyenne par tête était seulement de 240kgd'équivalent pétrole soit environ l'équivalent de 2,5 stères de bois.

Selon les résultats de l'enquête annuelle sur les indicateurs de base du bien être des populations réalisée par l'INSD en 2005, il ressort que les combustibles utilisés pour la cuisine sont les suivants :

- Le bois de chauffe utilisé par 90,7% des ménages ;
- Le charbon de bois utilisé par 3,8% des ménages ;
- Le gaz butane utilisé par 4,8% des ménages.

La demande totale en bois de chauffe est estimée à 4,2 millions de tonnes soit environ 15 millions de stères. Celle du charbon de bois avoisine les 200 000 tonnes. (Rapport National sur le Développement Humain 2010 ; l'Environnement et le Développement Humain au Burkina Faso).

E. La gestion des feux en milieu rural

Les feux de brousse constituent l'une des causes sérieuses de dégradation des ressources forestières. En dépit des efforts qui ont été déployés, la pratique est source de préoccupation constante. Selon une étude réalisée entre 2001 et 2004 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Gestion des Terroirs, (PNGT), près de 21% du territoire national est touché par les feux de brousse. (Programme National de Gestion des Ressources Forestières 2006-2015 Avril 2007).

Les feux de brousse ont un impact sur la flore, la faune, les sols, les eaux de surface, l'air et les activités humaines. Au regard de l'importance des ressources ligneuses et non ligneuses dans l'économie locale et nationale, les feux de brousse contribuent à aggraver l'état de pauvreté. C'est pourquoi Une Stratégie Nationale et un Plan d'Action sur les feux de brousse a été élaboré et s'articule autour des aspects suivants :

- Assurer une maîtrise foncière sur les espaces de terroir ;
- Faire de la gestion des feux en milieu rural, une responsabilité locale ;
- Renforcer les compétences et les capacités des Collectivités Territoriales, des structures de la société civile sur la gestion des feux ;
- Renforcer les capacités techniques des communautés à la base.

F. La récupération des terres dégradées

La sécheresse et la désertification ont pour effet, de provoquer une dégradation des terres destinées aux productions agricoles, forestières et pastorales.

Dans le cadre des actions opérationnelles de lutte contre la désertification, un programme de gestion durable des terres a été lancé. En complément de ces actions, des résultats forts encourageant ont été enregistrés au cours de ces cinq dernières années avec l'utilisation de la charrue Delphino. Mais ces moyens mécaniques restent insuffisants et très coûteux au regard besoins réels exprimés par les populations.

G. Les changements climatiques, facteurs aggravant de la gestion des ressources naturelles

L'analyse des situations climatiques des trois dernières décennies montre clairement que sur l'ensemble du territoire, le climat devient de plus en plus aride. Cette aridité est marquée par :

- Une tendance à la diminution des pluies. Les projections prévoient une diminution de la pluviométrie moyenne de 3,4% en 2025 et de 7,3% en 2050, de très fortes variabilités interannuelles et saisonnières et une augmentation de la fréquence des inondations ;
- Une augmentation des températures. Pour la période 1961-2000, les études sur l'état de l'environnement au Burkina Faso montrent une augmentation de la température, soit un réchauffement global de 0,2°C à Gaoua dans la zone sud soudanienne, 1° C à Ouagadougou dans la zone soudano-sahélienne et 1,35°C à Dori dans la zone sahélienne ;
- Une apparition de plus en plus fréquente de phénomènes climatiques extrêmes ; ces processus conduisent à des périodes de sécheresse et à la désertification. (CONEDD, 2006, REEB, 2002 ; REBB II 2007 en cours, Benz et Jouve, 2002 cité dans Rapport National sur le Développement Humain 2010)

H. Le renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel de gestion des ressources forestières

De nombreux efforts ont été déployés en matière de textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources forestières. Toutefois au regard de l'évolution des questions environnementales et compte tenu de la nécessité de prendre en compte les enjeux liés à l'exploitation des ressources forestières, la relecture des textes s'impose ; c'est dans ce contexte, que les lois sur les Codes Forestier et de l'Environnement viennent d'être relues.

Par ailleurs, le processus d'élaboration, de diffusion et de vulgarisation des textes doit être renforcé pour permettre aux collectivités territoriales de se les approprier, et de jouer leur partition dans la gestion des ressources naturelles.

L'application des textes doit être utilement complétée par la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Education Environnementale, support indispensable à l'action des acteurs de terrain qui doivent intervenir dans une approche écocitoyenne.

VI. LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans le contexte d'un pays comme le Burkina Faso, le renforcement des capacités doit être associé à la vision de la gouvernance forestière. Des thèmes d'une extrême importance tels l'économie de l'Environnement, la comptabilité environnementale doivent être davantage soutenus parce qu'il s'agit d'outils dont la maîtrise permettra progressivement de mesurer le capital forestier mais aussi et surtout la part contributive des ressources forestières à l'économie nationale.

Sans doute l'approche transfrontière de gestion des ressources forestières qui a fait ses preuves dans notre espace ouest africain au regard des résultats probants enregistrés dans la mise en œuvre de projets et programmes tels (ECOPAS, WAP et bientôt PAPE), doit-elle être poursuivie et consolidée. Pour cela la formation doit prendre en compte, l'approche éco systémique fondée sur la gestion partagée des ressources naturelles.

CONCLUSION

La gestion durable des ressources naturelles, au profit de l'Etat et des populations est à la fois un enjeu de développement en même temps qu'un défi.

L'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre des fonctions régaliennes, partage ses compétences avec les Collectivités territoriales, les organisations de la société civile, et le secteur privé dans le domaine de la gestion des ressources forestières.

Mais la difficulté de la mise en adéquation entre les besoins pressants des populations avec la dégradation prononcée et constante des ressources forestières, achève de convaincre des vertus de l'approche participative, avec une responsabilisation poussée des populations.

Il s'agit d'un travail qui ne pourra produire ses effets, qu'au travers d'une solidarité forte et agissante et la culture d'un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs.

En tout état de cause, le Burkina Faso continuera de consolider l'image de bonne gouvernance environnementale qui sous tend sa politique de gestion des ressources forestières, parce que le secteur des biens environnementaux restera un secteur dominant, qui déterminera l'avenir de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : Politique Nationale Forestière 1995

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : Programme National de Gestion des Ressources Forestières 2006-2015 ;

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : Politique Nationale en Matière d'Environnement 2007 ;

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : La valorisation des Ressources forestières et Fauniques Fête Nationale du 11 décembre 2008 ;

Burkina Faso 1999 : Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique ;

PNUD : Rapport National sur le Développement Humain 2010

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : Liens Pauvreté-Environnement au Burkina Faso et contexte Institutionnel et Politique 2010.

CONAGESE, 2002 : Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso ;

CONEDD, 2004 : Contribution du secteur Forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté ;

Loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;

Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code Forestier au Burkina Faso.

Annexe 6 : Draft TDRs de la mission conjointe

PIF – Burkina Faso
Mission conjointe
date 2011
Termes de référence



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER ***(PIF – Burkina Faso)***

MISSION CONJOINTE
Du XXXX au YYYY 2011

===o TERMES DE REFERENCE o===



Mission Conjointe du PIF Burkina Faso
Programme de la Mission Conjointe pour assister le Burkina Faso dans la
Préparation de son Programme d'investissement Forestier

Contact de l'Autorité Gouvernementale: Mr. M. Samuel YEYE
Titre : Conseiller Technique du Ministre de L'Environnement et du cadre de vie
Email : jeanneyeye@yahoo.fr
Tel. : Bureau (+226) 50 35 03 28
Cellulaire : (+226) 76 60 96 19

Dates de la Mission: Date proposée: **XX Janvier au YY Février 2011** sous la conduite du **Gouvernement du Burkina Faso.**

Objectif de la Mission : Développer la stratégie d'investissement du PIF et de valider avec l'ensemble des parties prenantes les priorités d'investissement identifiées et les projets y afférents lors d'un atelier national de validation du PIF

Afin de préparer la mission conjointe du PIF au Burkina Faso, une mission préparatoire a été réalisée du 11 au 13 octobre 2010 à Ouagadougou. Cette mission préparatoire des banques multilatérales de développement (BMD) a permis d'initier un processus de dialogue avec le gouvernement et de planifier avec les responsables nationaux l'ensemble des activités de préparation du PIF. Menée sous le leadership du gouvernement en la personne de Mr. Samuel YEYE, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie - désigné par le ministère en tant que point focal du Burkina Faso pour le PIF et avec la participation des représentants de la Banque Mondiale, de la Société Financière Internationale et de la Banque Africaine de Développement, cette mission préparatoire a permis de :

- (i) discuter des finalités du programme PIF, de ses retombées et des modalités de son application au Burkina afin d'assurer une compréhension et une vision communes du PIF au Burkina par toutes les parties prenantes ;
- (ii) solliciter les points de vues des parties prenantes sur les types d'activités que devraient intégrer ce programme au Burkina ;
- (iii) recenser les études analytiques existantes, stratégiques, de programmation et de planification dans les domaines de la foresterie, de la gestion des ressources naturelles, du développement rural, du changement climatique, de la gestion des catastrophes naturelles, et toute documentation pouvant guider l'élaboration de la stratégie d'investissement ;
- (iv) identifier et s'entendre avec le gouvernement et la BAD sur les dates de la mission conjointe, sa composition, le rôle de chaque institution, le budget, les étapes futures, et ce en se concentrant sur le type de compétences qui seront nécessaires pour la mission, le plan de diverses réunions pour assurer une couverture complète des sujets importants et en intégrant les besoins spécifiques du gouvernement ;
- (v) s'accorder sur le fait qu'un comité de pilotage, associant toutes les parties prenantes, doit être créé ou s'il existe déjà un mécanisme en place que celui-ci soit utilisé ou adapté ;
- (vi) discuter entre les BMD de la nécessité de développer une subvention PIF que le gouvernement doit demander.

La réunion préparatoire a ainsi permis de :

1. Assurer la bonne compréhension du programme par tous, et d'harmoniser les points de vue pour construire une vision commune pour la préparation du PIF au Burkina par toutes les parties prenantes ;

2. Confirmer l'adhésion et la disponibilité des parties prenantes pour accompagner le PIF dans un processus transparent d'échange et de partage de l'information ;
3. Inscrire le PIF dans les politiques nationales de référence (politiques, plans, programmes et stratégies en matière forestière, Politique Nationale Genre, codes forestiers et de l'environnement...) afin que ses activités impulsent leur mise en œuvre, en particulier à travers l'appui à l'élaboration des textes d'application ;
4. Confirmer l'ancrage institutionnel du PIF au MECV qui sera coordonné par un comité multisectoriel et multipartite nommé comité REDD+. Les termes de référence (TDRs), la composition et les modalités de fonctionnement du comité seront élaborés et consignés dans un arrêté ministériel qui sera partagé avec les représentants des BMD. La date limite convenue pour cette activité est le 31 octobre 2010 ;
5. Arrêter la date de soumission du PIF-Burkina Faso au SC-PIF au mois de mai 2011 pour son approbation lors de la réunion du SC-PIF du mois de juin 2011 ;
6. Mettre en place une équipe technique nationale permanente multisectorielle (au plus 4 experts) afin d'élaborer la stratégie et les notes conceptuelles des projets. Ses TDRs, modalités de fonctionnement et prise en charge seront spécifiés dans un arrêté du MECV qui sera partagé avec les BMD avant le 31 octobre 2010. Cette équipe débutera ses activités au plus tard le 01 Novembre 2010.
7. Elaborer le PIF en valorisant les acquis du Burkina Faso en matière de gestion forestière tout en amplifiant les bonnes pratiques et en améliorant les connaissances (potentiel forestier national et sa réelle participation à l'économie nationale, coût de la dégradation du couvert forestier, disposition d'un système d'information et de surveillance multi-échelle sur la forêt, appui à une meilleure implication des acteurs privés et leur organisation, valorisation des produits forestiers et leur diversification et meilleure implication de la recherche) ;
8. Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement au titre du programme REDD grâce au PIF ;
9. Mener un large dialogue avec la société civile (ONG, associations de protection de l'environnement, chefferie traditionnelle et coutumière et religieuse), notamment en s'appuyant sur la décentralisation entamée depuis 2004 ;
10. Mieux organiser et former le secteur privé afin que l'exploitation de la ressource s'inscrive dans la durabilité dans le cadre du PIF.

A l'issu de la réunion de préparation, **un plan d'action pour la préparation de la mission conjointe** qui sera menée en janvier 2011 a été défini. Le plan d'action mis en place et convenu avec les membres de la mission de préparation vise à assurer la soumission officielle du PIF au mois de mai 2011 pour approbation par le SC-PIF lors de sa réunion de Juin 2011. Il comprend les 4 activités suivantes :

1. Identifier les domaines de compétence des consultants à recruter pour appuyer l'équipe technique dans la préparation de la stratégie d'investissement du PIF. (Forestier, agroéconomiste, planificateur, changement climatique, Aménagement du territoire, décentralisation, gouvernance, environnementaliste ...) et élaborer les TDRs du/des consultant(s) à recruter : 20/10/2010
2. Recruter les consultants (respect des procédures de la BM) : publication le 27/10/10 ; sélection des consultants : 15/11/10, signature contrats : 25/11/10
3. Premier draft de la stratégie d'investissement PIF : 20/12/10
4. Réunions (VC/AC) de revue de l'avancement du processus (gouvernement, BMD) : 15/11/10 ; 15/12/10

L'objectif de la mission conjointe sera de :

- **développer la stratégie d'investissement du PIF et valider avec l'ensemble des parties prenantes les priorités d'investissement identifiées et les projets y afférents lors d'un atelier national de validation du PIF ;**
- **assurer la consultation la plus large possible de toutes les parties prenantes ;**
- **formuler les recommandations pour finaliser le PIF en vue de sa soumission en mai 2011 au SC-PIF.**

CONTEXTE

1. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) est d'un des programmes du Fonds stratégique sur le climat mis en place dans le cadre des Fonds d'investissement climatique (FIC). L'objectif du PIF est de **mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements sensiblement accrus en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion durable améliorée des forêts**, devant se traduire par des réductions d'émissions la protection des stocks de carbone forestier et la lutte contre la pauvreté Le PIF n'offrira pas en lui-même les mesures d'incitation actuellement nécessaires pour réduire sensiblement les émissions de GES , mais permettra aux pays pilotes de tirer partie de ces mesures d'incitation si elles sont mises en place dans le cadre d'un mécanisme de promotion et de valorisation du secteur forestier adopté par la CCNUCC.
2. Le PIF vise essentiellement à **appuyer les efforts déployés par les pays en développement au titre du programme REDD**. À cet effet, il leur fournit, en début de processus, des crédits de soudure pour financer la préparation au programme REDD. Le PIF finance également des investissements publics et privés identifiés dans le cadre des efforts déployés au plan national pour mettre en place une stratégie de préparation au programme REDD. Il offre ces financements en tenant compte par ailleurs des possibilités d'aider ces pays à s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts et de contribuer à diverses activités d'amélioration de l'état environnemental, telles que la préservation de la biodiversité, la protection des droits des peuples autochtones et des populations locales, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Le PIF financera aussi les initiatives visant à éliminer les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et à surmonter les obstacles qui ont empêché les efforts déployés jusqu'à présent d'atteindre ces objectifs.
3. Le PIF sera conçu de manière à réaliser quatre objectifs précis, consistant à :
 - **Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques** liées au secteur forestier des pays en développement ;
 - **Piloter des modèles transposables** ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre l'exécution des investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables d'émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement. En s'engageant en faveur de l'évaluation a priori et a posteriori de l'impact des programmes et des projets, le PIF veillera à ce que puissent être mesurés les résultats et l'efficacité des interventions qu'il finance pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts ;
 - **Faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières** au profit du programme REDD, notamment par le biais d'un mécanisme de préservation des forêts mis en place dans le cadre de la CCNUCC. Ces ressources permettront de réduire de manière efficace et durable le déboisement et la dégradation des forêts, ce qui contribuera à améliorer la gestion durable des forêts ; et
 - **Fournir des données d'expérience utiles** et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD.
4. Afin de réaliser les objectifs cités ci-dessus, le PIF financera et favorisera, notamment, des investissements dans les domaines suivants :
 - **Capacité institutionnelle, gouvernance liée au secteur forestier et information**, par exemple, l'application de systèmes de suivi, de gestion de l'information et d'établissement d'inventaires dans le domaine forestier ; l'appui au développement des mécanismes juridiques, financiers et institutionnels, y compris l'application de la législation forestière, la cartographie cadastrale et la réforme du régime foncier ; l'élimination des mesures perverses d'incitation qui favorisent le déboisement et la dégradation ; les activités de planification transsectorielles et basées sur le paysage ; le transfert de

technologies écologiquement rationnelles ; et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des populations locales ;

- **Investissements consacrés aux mesures d’atténuation, notamment les services liés aux écosystèmes forestiers**, par exemple, la conservation forestière ; la promotion du paiement des services environnementaux et d’autres dispositions équitables de partage des avantages ; la reconstitution et la gestion durable des forêts et paysages dégradés ; le boisement et le reboisement des terres déboisées ; la restructuration des industries forestières et la promotion de partenariats entre les entreprises et les populations ; les mesures de protection de la forêt ; l’amélioration des pratiques de gestion des terres ; et la promotion de labels garantissant que le bois utilisé provient de sources d’exploitation durable ;
 - **Investissements dans d’autres secteurs nécessaires pour atténuer la pression exercée sur les forêts**, par exemple, l’exploitation d’autres sources de revenu et d’autres moyens de lutte contre la pauvreté ; d’autres programmes d’énergie ; les investissements agricoles dans le cadre de la planification rationalisée de l’utilisation des sols ; et l’intensification agricole, y compris l’agroforesterie.
5. Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous-comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d’expérience qu’il a su établir avec d’autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous-comité du PIF (SC-PIF) en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et adressé une lettre dans ce sens au sous comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010.
6. Dès lors, les Banques Multilatérales de Développement (BMD) se sont organisées pour appuyer le gouvernement, en consultation avec toutes les parties prenantes - les organisations des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, le secteur privé et les organisations de la société civile – dans la mise en place du processus de préparation de la stratégie d’investissement devant conduire à l’élaboration du PIF.
7. L’élaboration du PIF comprend donc les phases suivantes :
- Mise en place de l’équipe technique permanente multisectorielle
 - Préparation du PIF
 - Travail analytique et identification des priorités d’investissement
 - Elaboration de la stratégie d’investissement
 - Validation de la stratégie d’investissement lors d’un atelier national (mission conjointe)
 - Elaboration des projets et finalisation du PIF
 - Envoi du PIF au SC-PIF pour approbation
 - Rédaction des projets après approbation du PIF
 - Mise en œuvre du PIF :
 - Mise en œuvre des projets du PIF

Le processus de préparation inclut le travail analytique et la mission conjointe permettant d’assister le Burkina dans la préparation de son Programme d’Investissement Forestier.

Tableau récapitulatif des principales phases et activités à mettre en œuvre pour l'élaboration du PIF

| Activités | Qui / Quand | 2010 | | | 2011 | | | | | | | | | |
|---|--|------|------|------|-------|------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|--|
| | | Oct. | Nov. | Déc. | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | |
| ANCRAGE INSTITUTIONNEL DU PIF AU MECV | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en place d'un comité multisectoriel et multipartite nommé comité REDD+ pour la coordination du PIF | Arrêté ministériel du MECV - au plus tard le 31/10/10 | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en place d'une équipe technique (ET) permanente multisectorielle pour l'élaboration du PIF | Arrêté ministériel du MECV - au plus tard le 31/10/10 | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de l'ET PIF | Début au plus tard le 01/11/2010 | | | | | | | | | | | | | |
| PREPARATION DU PIF | | | | | | | | | | | | | | |
| Travail analytique et identification des priorités d'investissement et élaboration de la stratégie d'investissement | ET + consultants : premier draft de la stratégie d'investissement PIF : 20/12/10 | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion (VC/AC) de revue de l'avancement du processus | Gouvernement, BDM - 15/11/10 | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion (VC/AC) de revue de l'avancement du processus | Gouvernement, BDM - 15/12/10 | | | | | | | | | | | | | |
| Validation de la stratégie d'investissement lors d'un atelier national | MECV / parties prenantes nationales / mission conjointe BDM | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration des concepts de projets / programmes d'investissement et finalisation | Equipe technique | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| de la stratégie d'investissement du PIF | | | | | | | | | | | | | |
| Soumission de la stratégie d'investissement du PIF au SC-PIF pour approbation | Gouvernement | | | | | | | | | | | | |
| Réunion du SC-PIF pour approbation de la stratégie d'investissement du PIF | SC-PIF – Juin 2010 | | | | | | | | | | | | |
| MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU PIF | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration et mise en œuvre des projets / programmes d'investissement du PIF | Gouvernement – comité REDD+ | | | | | | | | | | | | |

TACHES DE LA MISSION CONJOINTE

Les tâches de la mission conjointe doivent permettre d'aider le Gouvernement du Burkina Faso à développer sa stratégie d'investissement FIP, à travers une large consultation, le dialogue avec les principales parties prenantes et l'analyse des politiques, stratégies et plans de développement clés.

Les activités seront dirigées par le gouvernement du Burkina Faso et les BMD apporteront leur soutien au gouvernement, en amont grâce à la tenue de réunions (audioconférences / vidéoconférences) régulières (15 novembre et 15 décembre 2010) ainsi qu'à la suite de la mission.

Les tâches de la mission seront basées sur les résultats de l'exercice d'inventaire et d'analyse qui a été finalisé en décembre 2010 et qui a porté sur les domaines pertinents tels que la foresterie, la gestion des ressources naturelles, le développement rural et le changement climatique. Il s'agira aussi de l'analyse des politiques, stratégies (DSRP, PANA, PANLCD...), des plans, budgets et les programmes / activités. Les BMD peuvent fournir une assistance dans la consolidation de l'analyse et l'identification des principales lacunes et goulots d'étranglements ne permettant pas la gestion durable des forêts au Burkina Faso.

La mission examinera ces priorités et s'assurera de leur validation par le Gouvernement. Le processus de validation, fait dans le cadre d'un atelier national, portera sur :

- **l'analyse institutionnelle**, la confirmation des principaux acteurs, la définition de leurs rôles et responsabilités ;
- l'identification éventuelle d'une analyse complémentaire des **insuffisances et obstacles** ;
- les **recommandations en termes d'axes prioritaires** pour intégrer la gestion durable des forêts dans les plans de développement et les politiques nationales et favoriser l'implication de toutes les parties prenantes, en particulier de la société civile et du secteur privé.

Au cours de la mission conjointe, les BMD focaliseront leurs efforts sur :

- les consultations élargies avec les principales parties prenantes,
- les accords sur les secteurs prioritaires et les activités du PIF,
- l'assistance du Gouvernement dans la finalisation de la stratégie d'investissement.

1 Consultations élargies avec les principales parties prenantes

La mission consultera les acteurs suivants :

Institutions nationales: (A compléter par Mr. Yeye)

Organisations du secteur privé: (A compléter par Mr. Yeye)

Organisations de la société civile: (A compléter par Mr. Yeye)

Projets et programmes de développement nationaux: (A compléter par Mr. Yeye)

Parteraires bilatéraux et multilatéraux: (A A compléter par Mr. Yeye)

- PNUD
- FIDA
- BAD
- Commission Union Européenne
- AFD
- GTZ
- Coop. Suisse
- Coop. Belgique
- Coop. danoise
- Coop. Luxembourg
- etc.

Organisations techniques régionales : (A compléter par Mr. Yeye)

2 Accord sur les secteurs prioritaires et les activités du PIF

La mission conjointe aidera le Gouvernement du Burkina Faso dans le développement et dans l'évaluation du coût de la Stratégie d'investissement du PIF pour des programmes et projets à mettre en œuvre conformément aux objectifs du PIF. Ces programmes et projets devront répondre aux critères d'investissement pour programmer les priorités en vertu du PIF. La mission visera à renforcer la volonté du gouvernement et de ses principales parties prenantes dans la préparation de la stratégie d'investissement et donnera également des conseils sur les orientations adéquates pour formuler une demande de subvention pour la préparation du PIF.

3 Assister le Gouvernement dans la préparation de la stratégie d'investissement du PIF

La mission assistera le Gouvernement du Burkina Faso et ses principales parties prenantes dans la finalisation du projet de proposition pour la stratégie d'investissement du PIF.

Le document devra inclure les sections suivantes² :

| | |
|------------------|---|
| Section 1 | Description du contexte national et du secteur (3 pages) |
| Section 2 | Identification des opportunités de réduction des gaz à effet de serre (2 pages) |
| Section 3 | Environnement politique et réglementaire (1-2 pages) |
| Section 4 | Co-bénéfices attendus des investissements PIF (1 page) |
| Section 5 | Collaboration entre les BMD et les autres partenaires (1 page) |
| Section 6 | Identification et justification des projets et programmes qui seront cofinancés par le PIF (4 pages) |
| Section 7 | Potentiel de mise en œuvre avec évaluation des risques (1-2 pages) |
| Section 8 | Plan de financement et des instruments (une demi-page) |

ANNEXES

Annexe 1: projet proposé et pipeline du programme, y compris l'allocation des ressources théoriques PIF, une estimation des ressources qui seraient à effet de levier, les projections du potentiel de réduction des émissions de carbone qui résulteraient des deux ressources, le portefeuille co-financé, ainsi que des indicateurs de résultat et du plus grand impact transformationnel.

Annexe 2: Un plan de participation des parties prenantes qui présente une évaluation pertinente des divers groupes dans le projet pilote et comment ces groupes ont été impliqués dans la conception et seront impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et des projets et programmes y afférant.

Annexe 3: Informations sur la façon dont le financement provenant de mécanismes de subvention dédiés aux peuples autochtones et aux communautés locales feront partie de la stratégie d'investissement.

Annexe 4: Etat de préparation de proposition FCPF / UNREDD (R-PP), Stratégie nationale REDD+, plan d'action ou équivalent (si disponible)

Annexe 5: Revue / examen volontaire de la Stratégie d'investissement du pays par un expert ou par un groupe de pairs (si disponible)

COMPOSITION DE LA MISSION

La mission sera composée des experts suivants dont les noms et rôles sont décrits dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1. Experts composant la Mission conjointe

² Detail fourni dans le document : FIP Operational Guidelines p 16 à 20

Plan de travail

| RESULTATS ATTENDU | ACTIVITE | RESPONSABLE DE L'ACTIVITE | ACTEURS IMPLIQUES | CHRONOGRAMME DES ACTIVITES | | | | | | | | |
|--|--|---------------------------|--|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--|
| | | | | 2010 | | | 2011 | | | | | |
| | | | | 10/10 | 11/10 | 12/10 | 01/11 | 02/11 | 03/11 | 04/11 | 05/11 | |
| Existence d'un arrêté portant création du secrétariat permanent | Mise en place d'un Secrétariat Technique permanent(STP) PIF fonctionnel | STP | MECV | | | | | | | | | |
| Existence d'un arrêté portant création du comité de pilotage PIF | Mise en place d'un Comité de pilotage | STP | MECV | | | | | | | | | |
| Les domaines de compétence des consultants sont identifiés | Identification des domaines de compétence des consultants à recruter pour appuyer l'équipe technique dans la préparation de la stratégie d'investissement du PIF | STP | MECV | | | | | | | | | |
| Les consultants sont recrutés selon les procédures de la Banque Mondiale | Recrutement des consultants en respectant les procédures de la BM | STP | MECV, BMD | | | | | | | | | |
| La stratégie est élaborée | Elaboration de la stratégie | STP | Gvt, BMD | | | | | | | | | |
| Tenue de la 1 ^{ère} mission conjointe | Organisation de la 1 ^{ère} mission conjointe | STP | Gvt, BMD | | | | | | | | | |
| La stratégie et les idées de projets PIF sont sous au SC-PIF | Soumission de la stratégie du PIF+ idées de projets | STP | Gvt, BMD | | | | | | | | | |
| Les documents relatifs au PIF sont publiés dans les Sites | Publication dans les sites | SC- PIF | Gvt ; BMD | | | | | | | | | |
| Le PIF +CN est élaboré | Elaboration du PIF+ CN des projets | STP | Gvt ; ONG ; sociétés civiles et privés ; | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | PTF ; Maires des communes ; Gouverneur de Régions | | | | | | | | | |
| Tenue de la 2 ^{ème} mission conjointe | Organisation de la 2 ^{ème} mission conjointe | STP | Gvt, BMD | | | | | | | | | |
| Les lettres d'invitation + TDR sont envoyés au SC-PIF avec un accusé de réception | Envoi lettre invitation + TDRs au SC-PIF | STP | Gvt, BMD | | | | | | | | | |
| Validation du document | Organisation d'un atelier national de validation de la stratégie du PIF-Burkina | MECV+STP | Gvt ; ONG ; sociétés civiles et privés ; PTF ; Maires des communes ; Gouverneur de Régions | | | | | | | | | |
| Approbation de la stratégie par le SC-PIF | Soumission de la stratégie PIF+ CN des projets -Burkina au SC- PIF pour approbation | Gouvernement | Gvt ; BMD | | | | | | | | | |
| Les documents relatifs au PIF sont publiés dans les Sites | Publication dans les sites | SC- PIF | Gvt ; BMD | | | | | | | | | |

NB :

MECV= Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

STP= Secrétariat Technique Permanent

BMD= Banques Multilatérales de Développement

BM= Banque Mondiale

SC-PIF+ sous comité du Programme d'Investissement Forestier

Tableau 2. Calendrier de la Mission conjointe

| | Date | Date | Date | Date | Date | Date | Date |
|------------|--|--|--|--|--|---|---|
| Matinée | <p>Atelier PIF</p> <ul style="list-style-type: none"> 9h00: Cérémonie d'ouverture - Discours de... - Discours du chef de file des BMD - Discours de ... - Allocution d'ouverture de l'atelier par son excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie 10h00 : <i>Pause café</i> 10h15 : Nomination du président, facilitateur et rapporteurs de la plénière 10h15 : présentation du processus PIF et des objectifs de la mission - <i>T. Bennouna</i> 10h45 : Questions de clarification 11h00 : Présentation de l'approche programmatique du PIF au Burkina Faso : Consultants 11h30 : Discussion 12h15 : Présentation des TDRs des groupes de travail : ... 12h30 : Constitution des 6 Groupes de travail : répartition des participants, nomination des présidents, facilitateurs et rapporteurs de chaque groupe. 13h00 : Pause déjeuner | <p>Atelier PIF</p> <ul style="list-style-type: none"> 8h30 – 13h00 : Sessions des travaux de groupes 13h00 : Pause déjeuner | <p>Atelier PIF</p> <ul style="list-style-type: none"> 8h30 – 8h45 : Restitution des travaux du groupe 1 8h45 – 9h15: Discussions 9h15 – 9h30: Restitution des travaux du groupe 2 9h30 – 10h00: Discussions 10h00 – 10h15 : Restitution des travaux du groupe 3 10h15- 10h45: Discussions 10h45 – 11h00 : <i>Pause café</i> 11h00 – 11h15 : Restitution des travaux du groupe 4 11h15 – 11h45 : Discussions 11h45 – 12h00 : Restitution des travaux du groupe 5 12h00 – 12h30 : Discussions 12h30 – 12h45: Restitution des travaux du groupe 6 12h45 – 13h15 : Discussions 13h15 – 14h30 : Pause déjeuner | <p>8h30 – 12h30 Réunion des membres de la mission conjointe (MECV)</p> | <p>8h30 – 11h00 Consultation avec les principales parties prenantes : Société civile (MECV)</p> <p>8h30 – 11h00 Consultation avec les principales parties prenantes : Secteur privé (MECV)</p> | Rédaction du rapport global de la mission | Finalisation: Aide Mémoire et Plan d'Action pour la finalisation du PIF jusqu'à sa soumission au SC-PIF |
| Après midi | <p>Atelier PIF</p> <p>14h30 : Sessions des travaux de groupes</p> | <p>Atelier PIF</p> <ul style="list-style-type: none"> 14h30 : Sessions des travaux de groupes | <p>Atelier PIF</p> <ul style="list-style-type: none"> 14h30 – 16h30 : Discussions, cadre logique global du PIF Burkina Faso 16h30 – 17h15: Pause café 17h15 – 17h45 Validation du rapport de l'atelier 18h00 : Cérémonie de clôture de l'atelier | <p>14h30 – 17h30 Consultation avec les principales parties prenantes : Institutions nationales au MECV</p> <p>14h30 – 17h30 Consultation avec les projets de développement MECV</p> <p>14h30 – 17h30 Consultation avec les institutions sous régionales et régionales MECV</p> | <p>14h30 – 17h00 Consultation avec les principales parties prenantes : Partenaires techniques et financiers (BM)</p> | Rédaction: Projet d'Aide Mémoire et Plan d'Action pour la finalisation du PIF jusqu'à sa soumission au SC-PIF | AM et restitution du Plan d'Action pour la finalisation du PIF jusqu'à sa soumission au SC-PIF (MECV) |
| 19 h00 | Réunion de l'équipe de la mission | Réunion de l'équipe de la mission (inclut le rapport de chaque groupe) | Réunion de l'équipe de la mission | Réunion de l'équipe de la mission | Réunion de l'équipe de la mission | Réunion de l'équipe de la mission | |

Tableau 3. Membres de la mission et description des tâches individuelles

| Agence | Noms | Expertise | Contributions aux résultats attendus de la Mission |
|--|------------------|---|---|
| Gouvernement du Burkina Faso | | | |
| MECV | M. YEYE | | <ul style="list-style-type: none"> • Coordonne et dirige les activités de la Mission. • Revoit les activités planifiées et les besoins stratégiques. • Assure l'engagement des principales Parties prenantes. • Révise et consolide les inputs de la proposition du PIF |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| Banque Mondiale | | | |
| AFTEN | Taoufiq Bennouna | Co-Responsable de la Mission (expert GRN) | <ul style="list-style-type: none"> • Coordonne conjointement et dirige les activités de la mission. • Conseils généraux et directives pour le PIF. • Consolide les inputs de la proposition PIF. • Co-animateur de l'atelier |
| | Emmanuel Nikiema | | • |
| | | | • |
| AFTAR | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| Banque Africaine de Développement | | | |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| Société Financière Internationale | | | |
| | | | • |
| | | | • |
| | | | • |
| Autres partenaires de développement | | | |
| PNUD | | | • |
| UE | | | • |
| | | | • |

